



Prochaine commission du fonds social le 15 novembre 2021

publié le 11/10/2021

Le fonds social est destiné à apporter une aide financière exceptionnelle aux familles en difficulté passagère qui en feront la demande. Cette aide est attribuée par une commission, présidée par le chef d'établissement, après étude du dossier et des pièces justificatives. Retour ligne automatique

Le dossier est à demander auprès du secrétariat.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.